

Vous devez obligatoirement effectuer votre réinscription administrative et votre inscription aux enseignements depuis le portail étudiant ou le site <https://www.univ-rennes2.fr/>

Avant de vous inscrire, vous devez impérativement obtenir une attestation d'acquittement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Vous n'avez pas besoin de vous déplacer à l'université. Si votre dossier est complet, vous recevrez votre carte d'étudiant par courrier (à l'adresse « fixe » ou « familiale »). Celle-ci vous sera transmise dans les meilleurs délais, compte tenu du grand nombre de dossiers à traiter.

► Réinscription administrative et retour des pièces justificatives

Réinscription administrative

Vous pourrez vous réinscrire selon le calendrier précisé ci-dessous sur <https://apoweb.univ-rennes2.fr/>

- Les inscriptions en **Licence 1 et DEUST 1** des étudiants et étudiantes ayant suivi la procédure Parcoursup, se dérouleront du **07 juillet 2026 (10h) au 17 juillet 2026 (12h)**
- Les réinscriptions ainsi que les inscriptions en **Licence 2, DEUST 2, Licence 3, Licence professionnelle, Master 2, Diplôme d'université et enfin les inscriptions en Licence 1 et DEUST 1 (hors procédure Parcoursup)**, se dérouleront du **07 juillet 2026 (10h) au 17 juillet 2026 (12h)**.

Master 1

- Les inscriptions des étudiants et étudiantes ayant suivi la procédure MonMaster, se dérouleront du **07 juillet 2026 (10h) au 20 août 2026 (12h00)**

Assistance : 02 99 14 12 12 (de 9h à 12h et de 14h à 17h) du 6 au 17 juillet

Votre réinscription ne sera prise en compte qu'après la validation de votre paiement.

Pour chaque écran vous disposez d'une rubrique d'aide (accessible en cliquant sur le symbole « ? »).

Pièces justificatives

Une fois votre inscription administrative effectuée, vous devrez vous connecter sur <http://pjweb.univ-rennes2.fr> pour déposer vos pièces justificatives afin de recevoir votre carte d'étudiant dans les meilleurs délais.

Date limite de dépôt des pièces justificatives : 18 septembre.

- ⚠ Les étudiant·e·s en doctorat ne sont pas concerné·e·s

Etudiants et étudiantes ajournés mais autorisés à composer (AJAC)

► AJAC Licence 1 / Licence 2 : vous devez vous inscrire seulement en Licence 2. Votre inscription en Licence 1 sera effectuée lors de votre inscription aux enseignements (voir ci-dessous).

► AJAC Licence 2 / Licence 3 : vous devez vous réinscrire en Licence 2 **et** en Licence 3 avec le profil « Etudiant AJAC L2/L3 ».

- ⚠ Pour vous inscrire en Licence 3, vous devez avoir validé votre Licence 1 en intégralité (semestre 1 et semestre 2).

Dispense d'assiduité

Vous trouverez l'imprimé en ligne sur <https://www.univ-rennes2.fr/formation/dispense-dassiduite>

► Rentrée 2026-2027

Votre présence aux activités de pré-rentrée (présentation de la filière, des enseignements transversaux, etc.) est **obligatoire**.

Ces séances auront lieu à partir du 01 septembre. Afin de connaître les dates précises, les horaires et lieux, connectez-vous sur le site de l'Université : <https://www.univ-rennes2.fr/> (à partir de mi-juillet).

► Inscription aux enseignements

Votre inscription aux enseignements obligatoires et à choix se fera en ligne.

Inscription pour le 1^{er} semestre

Afin de connaître l'ensemble des dates d'inscriptions concernant votre filière, merci de vous reporter à l'arrêté des procédures d'inscriptions administratives et inscriptions aux enseignements 2026 - 2027 sur le site de l'université : <https://www.univ-rennes2.fr/formation/inscriptions-candidatures>

Etudiants et étudiantes AJAC Licence 1 / Licence 2

Vous devrez compléter votre inscription aux enseignements de Licence 2 par l'inscription aux enseignements de Licence 1 auprès de votre scolarité et de la scolarité du centre de langues pour votre UEL (ufr-langues-centre-de-langues-secretariat@univ-rennes2.fr)

► Changement de filière, demande d'inscription en double cursus

Réorientation

Licence 1 : Vous devez suivre la procédure sur <https://www.parcoursup.fr/>

Licence 2 : le dispositif « mineure de découverte permet le changement de filière entre la Licence 1 et la Licence 2 sous certaines conditions. Toutes les informations sont accessibles sur : <https://etudiants.univ-rennes2.fr/formation/reorientation>

Double cursus

Vous devez contacter la scolarité de l'UFR de rattachement de la deuxième formation au plus tard le 18 septembre 2026.

Toutes les informations sont sur <https://www.univ-rennes2.fr/formation/double-cursus>